

**Association
d'agilité du
Canada**



**Championnat national de l'AAC
Règlements et lignes directrices**

Janvier 2020

Version 3

Les règlements et lignes directrices du championnat national de l'AAC doivent être utilisés conjointement avec la version courante des règlements d'agilité officiels de l'AAC.

Les règlements et lignes directrices du championnat national sont un complément des règlements d'agilité officiels de l'AAC et sont axés sur la promotion des règlements et/ou pratiques existants qui s'appliquent spécifiquement à une compétition nationale de l'AAC et ils varient par rapport aux règlements d'agilité de l'AAC.

Ce document comprend les résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'AAC jusqu'en décembre 2019.

Table des matières

1. Qualification pour un championnat national de l'AAC.....	6
1.1. Qualificatif d'un jour	6
1.2. Critères de sélection.....	6
1.3. Droits d'inscription.....	8
1.4. Prix.....	8
1.5. Non-qualification	9
2. Demande pour tenir un championnat national d'agilité.....	10
2.1. Processus de demande	10
2.2. Responsabilités d'un groupe hôte d'un championnat national	12
2.2.1. Former un comité organisateur du championnat national.....	12
2.2.2. Responsabilités du comité organisateur.....	12
2.2.3. Nomination d'un comité de discipline sur place	16
2.2.4. Responsabilités recommandées au club hôte	17
2.3. Établissement des droits d'inscription.....	18
2.4. Résultats du championnat national.....	19
2.5. Formation des groupes de compétiteurs	20
2.6. Juges et préposés.....	20
2.7. Critères d'admissibilité	20
2.8. Championnat pour jeunes conducteurs	21
2.8.1. Divisions	22
2.8.2. Division novice	22
2.8.3. Division ouverte.....	22
2.8.4. Jugement.....	22
2.9. Épreuves d'échauffement	22
2.10. Compétition nationale en équipe de trois chiens au championnat.....	23
2.10.1. Admissibilité.....	23
2.10.2. Exigences relatives à l'équipe.....	23
2.10.3. Pointage.....	23
2.10.4. Prix de la compétition en équipe de trois chiens	24
3. Championnat national	25
3.1. Manches du championnat national.....	25
3.1.1. Pour exhibition seulement (EXS).....	26
3.2. Enceintes et conception de parcours	26
3.2.1. Dimension de l'enceinte et surface.....	26
3.2.2. Manches offertes.....	27
3.2.3. Liste de l'équipement	27
3.2.4. Critères pour la conception de parcours.....	29
3.2.5. Sélection des parcours.....	30
4. Juger un championnat national	32

4.1. Responsabilités des juges	32
4.2. Règlements s'appliquant au championnat national	32
4.2.1. Répétition d'obstacle :.....	32
4.2.2. Jugement de l'enjeu :.....	33
4.2.3. Barres tombées	34
4.2.4. Refus.....	34
4.2.5. Chronométrage électronique.....	34
4.2.6. Erreur de parcours	36
4.2.7. Oxer.....	37
4.2.8. Balançoire.....	37
4.2.9. Tunnels.....	37
4.2.10. Montage de parcours (et ajustements).....	38
4.2.11. Fautes générales	38
4.2.12. Quitter l'enceinte	38
4.2.13. Procédure disciplinaire	38
4.3. Le temps de parcours standard	39
4.4. Calcul du pointage d'un championnat national	39
4.4.1. Généralités.....	39
4.4.2. Règles - pointage des manches d'agilité standard et de sauteur du championnat national.....	40
4.4.3. Règles - pointage des manches d'enjeu du championnat national.....	40
4.4.4. Calcul du pointage d'une manche d'agilité standard	40
4.4.5. Calcul du pointage d'une manche de sauteur	41
4.4.6. Calcul du pointage d'une manche d'enjeu.....	42
4.5. Champion(s) national (aux) individuel(s)	43
5. Méthode de pointage du championnat national	44
5.1. Exemple de pointage	44
5.1.1. Manche d'agilité standard.....	44
5.1.2. Sauteur	48
5.1.3. Enjeu.....	48
5.1.4. Résultats cumulatifs.....	51
6. Participer au championnat national	52
6.1. Champions nationaux en titre	52
6.2. Récipiendaires du prix d'excellence - réalisations à vie	52
6.3. Membres de l'équipe nationale de l'AAC	52
6.4. Autres	53
6.5. Interprète français-anglais	53
6.6. Marchandise du championnat national	53
7. Annexe A - Information sur la demande pour la tenue d'un championnat national	
2	
7.1. Information sur l'hôte du championnat national	2

7.2. Coordonnées	2
7.3. Dates et endroit proposés pour la compétition	3
7.4. Point à inclure dans le budget et la planification de la compétition	4
7.5. Budget du championnat national	4
7.6. Déclaration de l'hôte du championnat national	7

Règlements et lignes directrices

1. Qualification pour un championnat national de l'AAC

Les championnats régionaux de l'Association d'Agilité du Canada sont événement prestigieux en eux-mêmes et donnent accès au championnat national de l'AAC. Pour être admissibles au championnat national de l'AAC, les chiens doivent se qualifier à leur championnat régional, au qualificatif d'un jour ou à un autre championnat régional (sur demande spéciale uniquement).

1.1. Qualificatif d'un jour

Un qualificatif d'un jour doit être offert et se terminer avant le début des manches du championnat national. Cette compétition se déroulera conformément aux Règlements et lignes directrices des championnats régionaux. À moins d'avis contraire, la compétition se tiendra sur le site du championnat national. Le nombre d'inscriptions est limité et le comité hôte du championnat national déterminera le nombre maximum de compétiteurs.

Une manche chacune d'agilité standard, de sauteur et d'enjeu doivent être courues avant de passer à la deuxième série de ces épreuves.

Toutes les hauteurs de saut en catégories Régulier, Spécial et Vétéran seront offertes.

Les chiens doivent avoir un numéro de carte d'identité du chien valide pour participer.

Les inscriptions au qualificatif d'un jour s'ouvriront le même jour que celui des inscriptions au championnat national. Toutes les inscriptions au qualificatif d'un jour doivent comprendre un formulaire d'inscription dûment rempli au championnat national et les droits connexes. Tous les candidats sélectionnés pour participer au qualificatif d'un jour seront automatiquement inscrits au championnat national.

1.2. Critères de sélection

Tout chien ou conducteur faisant l'objet d'une suspension à la suite d'une décision du comité de discipline de l'AAC ne peut pas être inscrit ni participer. Consultez les procédures opérationnelles normalisées aux concours de l'AAC à propos des mesures disciplinaires prises à un concours.

On considère qu'un compétiteur a participé à un championnat régional si le chien franchit le premier obstacle du premier parcours à tout championnat régional.

Le comité directeur du championnat national (CDCN) classera et sélectionnera les inscriptions en fonction des critères suivants :

- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'un problème d'ordre vétérinaire (p. ex.: blessure, femelle en chaleur, femelle qui a mis bas, etc.) ou d'une condition médicale du conducteur. Lorsqu'il demande de s'inscrire au qualificatif d'un jour, le compétiteur doit être prêt à fournir des justifications qui décrivent la condition qui l'a empêché de participer à un championnat régional de même qu'une preuve à l'effet que la condition existait au moment du championnat régional en question.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le chien ou le conducteur s'est blessé pendant le championnat régional. Par conséquent, le binôme n'a pas pu accumuler le nombre de points nécessaires pour se qualifier pour le championnat national. Il incombe au conducteur de rassembler la documentation exigée et de la soumettre avec son inscription au qualificatif d'un jour.
- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'une législation interdisant certaines races.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le compétiteur est juge et qu'il doit remplir un mandat de juge.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le conducteur est malade.
- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'engagements familiaux ou d'une urgence familiale.
- Incapacité de concourir à un championnat régional en raison d'une erreur dans la gestion d'une inscription à un championnat régional.
- Autres compétiteurs, notamment ceux qui ne vivent pas au Canada ou qui ne satisfont pas à un ou plusieurs des critères ci-dessous.
- Incapacité de concourir à un championnat régional parce que le chien n'a pas l'âge réglementaire au moment du championnat régional.

Quelque soit la raison, on donnera la priorité aux membres de l'AAC par rapport aux non-membres. Le comité directeur du championnat national se réserve le droit de demander

des documents justificatifs pour vérifier la pertinence de la demande s'ils n'ont pas été fournis. En aucun cas des chiens qui ont participé aux six manches d'un championnat régional mais qui n'ont pas accumulé le nombre de points nécessaires pour se qualifier pour participer au championnat national ne seront acceptés au qualificatif d'un jour.

Dans l'éventualité où toutes les demandes satisfaisant aux critères susmentionnés ont été acceptées et qu'il reste des places, un tirage au sort parmi les demandes qui restent sera fait afin de combler les places restantes.

Si, dans le cadre du processus de sélection, il y a plus de demandes d'inscription valables que de places à combler, on effectuera un tirage au sort pour combler les places. Le tirage au sort assurera l'impartialité.

Sans exceptions, les chiens inscrits au qualificatif d'un jour ne peuvent pas participer aux autres épreuves spéciales (ce qui comprend les épreuves d'échauffement et celles de concours homologués) pendant le qualificatif d'un jour.

1.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription au qualificatif d'un jour seront les mêmes que ceux du championnat national qui couvrent les six manches.

Les inscriptions au qualificatif d'un jour doivent être accompagnées d'une inscription au championnat national dûment remplie et des droits connexes. Les droits d'inscription au qualificatif d'un jour ne sont pas remboursables.

Les binômes qui n'accumulent pas suffisamment de points pour se qualifier pour le championnat national verront leur inscription au championnat retirée et les droits d'inscription au championnat national seront remboursés.

1.4. Prix

Aucun classement ni prix ou trophée équivalent à ceux d'un championnat régional ne sera remis aux compétiteurs du qualificatif d'un jour. Les compétiteurs qui se qualifient en obtenant le nombre nécessaire de points (350) recevront une rosette de qualification. Les compétiteurs peuvent renoncer aux manches qui restent une fois qu'ils ont accumulé suffisamment de points pour se qualifier pour le championnat national. Toutefois, ces manches ne leur seront pas remboursées. Une manche chacune d'agilité standard, de sauteur et d'enjeu doivent être courues avant de passer à la deuxième série de ces épreuves.

1.5. **Non-qualification**

Les binômes participant au qualificatif d'un jour qui n'accumulent pas le nombre de points nécessaires, soit 350 points, ne pourront pas participer au championnat national.

2. Demande pour tenir un championnat national d’agilité

2.1. Processus de demande

Chaque année, le championnat national se déroulera entre le 31 juillet et le 30 septembre.

Si des candidats potentiels ont besoin d’information et d’aide pour présenter une demande, ils doivent communiquer avec le comité directeur du championnat national (CDCN).

Les candidats sont invités à présenter leur demande tôt afin d’avoir le temps nécessaire pour planifier une compétition de cette envergure.

Les demandes (soumissions) sont présentées au comité directeur du championnat national qui s’occupe de les étudier, de les accepter ou de les refuser.

Le CDCN acceptera les soumissions présentées entre 48 et 39 mois avant la fenêtre s’appliquant au championnat national (31 juillet au 30 septembre). Le CDCN examinera, comparera et traitera les soumissions entre 39 et 36 mois avant la fenêtre s’appliquant au championnat national et la meilleure soumission sera retenue et approuvée pour tenir le championnat national.

Si le CDCN ne reçoit pas de soumission dans les 36 mois de la fenêtre s’appliquant au championnat national, la période de soumission restera ouverte jusqu’à ce qu’une soumission soit reçue. Dans ce cas, il est possible que la première soumission reçue soit retenue si elle est approuvée par le CDCN et le Conseil de l’AAC.

DATES D’ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL			
ANNÉE DE LA COMPÉTITION PROPOSÉE	FENÊTRE D’ACCEPTATION (48 - 39 mois)	FENÊTRE DE COMPARAISON (39-36 mois)	FENÊTRE OUVERTE (36-0 mois)
2021	31 juil. 2017 – 31 oct. 2018	31 oct. 2018 - 31 juil. 2018	31 juil. 2018 – 31 juil. 2021
2022	31 juil. 2018 – 31 oct. 2019	31 oct. 2019 - 31 juil. 2019	31 juil. 2019 – 31 juil. 2022
2023	31 juil. 2019 – 31 oct. 2020	31 oct. 2020 - 31 juil. 2020	31 juil. 2020 – 31 juil. 2023
2024	31 juil. 2020 – 31 oct. 2021	31 oct. 2021 - 31 juil. 2021	31 juil. 2021 – 31 juil. 2024
2025	31 juil. 2021 – 31 oct. 2022	31 oct. 2022 - 31 juil. 2022	31 juil. 2022 – 31 juil. 2025

Seuls les clubs membres de l'AAC ont le droit de tenir un championnat national. Étant donné qu'un championnat national est une compétition de grande envergure, plusieurs clubs peuvent former un groupe qui sera l'hôte du championnat. Un seul club, membre de l'AAC, sera désigné comme club en charge du championnat dans la soumission et il sera tenu responsable de toutes les obligations, devoirs et responsabilités décrites dans les présents Règlements et lignes directrices du championnat national. Le club hôte ne doit pas avoir de résultats de concours en retard, de droits en souffrance ni être suspendu en raison d'une décision du comité de discipline de l'AAC.

Un groupe de personnes peut former un club dans le but d'être hôte d'un championnat national. Le groupe doit devenir membre de l'AAC et avoir souscrit une assurance appropriée.

Le club ou groupe souhaitant tenir un championnat national doit présenter une demande écrite au comité directeur du championnat national pour obtenir une licence afin de tenir le championnat national. Les exigences relatives à cette demande sont décrites dans l'annexe A et comprennent ce qui suit :

- Renseignements sur l'hôte
- Coordonnées de la personne-ressource
- Dates et endroit proposés pour la compétition
- Détails sur le site proposé de la compétition
- Autres détails de la compétition
- Budget
- Déclaration de l'hôte

La licence permettra au groupe de désigner la compétition comme étant un « championnat national » approuvé par l'AAC, une indication que le groupe hôte se conformera à toutes les exigences décrites dans les présents règlements et aux lignes directrices établies par le comité directeur du championnat national.

Le groupe hôte prendra des arrangements avec le directeur régional de la région en question pour inspecter l'équipement et le site proposé s'il s'agit d'un nouveau club qui tient la compétition et que l'équipement n'a pas encore été approuvé ou s'il y a cinq ans ou plus que l'équipement et/ou le site a été inspecté et approuvé.

Si la soumission est approuvée et que le club membre ne satisfait pas à toutes les exigences s'appliquant aux concours homologués figurant dans le livre des règlements en vigueur de l'AAC, il le fait au risque de perdre l'autorisation de tenir un championnat national. Il incombe au club membre de satisfaire à toutes les exigences stipulées dans les présents règlements et les autres lignes directrices qui peuvent être établies par l'AAC.

De plus, l'AAC se réserve le droit de refuser toute demande de licence pour une raison quelconque sans recours de la part du club/groupe demandant à être hôte.

Voir l'annexe A quant aux exigences relatives à la demande.

2.2. Responsabilités d'un groupe hôte d'un championnat national

2.2.1. Former un comité organisateur du championnat national

Le groupe hôte doit former un comité organisateur du championnat national (ci-après appelé comité organisateur).

Le comité organisateur sera l'organisme directeur du championnat national. Il incombe au comité de gérer le championnat national et de s'occuper de toutes les affaires autres que celles spécifiquement dévolues aux juges, conformément aux présents Règlements et lignes directrices du championnat national.

2.2.2. Responsabilités du comité organisateur

Les responsabilités du comité organisateur comprennent, sans s'y limiter :

- A. Annoncer le championnat national en publiant et en distribuant le programme officiel du championnat national (formulaire d'inscription). Le programme officiel du championnat national doit comprendre :
 - La date, l'heure et l'endroit proposés pour la compétition et, si elle se tient à l'extérieur, le genre de surface (herbe, terre ou pelouse artificielle) et qu'elle aura lieu beau temps mauvais temps.
 - Les droits d'inscription (Les droits sont fixés à la discrétion du groupe hôte.)
 - Une mention à l'effet qu'il n'y aura pas de remboursement, d'annulation ni de changements après la date de clôture sans un mot d'un médecin ou d'un vétérinaire. Un remboursement pour toute autre motif est à la discrétion du comité organisateur. À sa discrétion, le comité organisateur peut aussi percevoir des frais d'administration dans de telles situations.
 - La date de clôture après laquelle les inscriptions ne seront plus acceptées et une mention à l'effet que les inscriptions doivent être « reçues » ou « affranchies » avant la date de clôture.

- Une mention à l'effet que le championnat national se tiendra conformément aux Règlements et lignes directrices du championnat national et l'endroit où on peut les consulter.
 - Une mention à l'effet que tous les obstacles sont conformes aux exigences et normes de l'AAC.
 - Un formulaire d'inscription officiel qui exige tous les renseignements sur le maître/conducteur et le chien, y compris le n° de carte d'identité du chien. Aucun chien ne peut concourir sans n° de carte d'identité.
 - L'entente/déni de responsabilité général de l'AAC qui doit être signé par le compétiteur avant que l'inscription soit acceptée. Prendre note qu'un des parents ou le gardien d'un mineur (moins de 18 ans) doit signer ce document.
 - Le programme officiel du championnat national doit contenir la mention suivante :
« Prendre note que le saut en longueur est un obstacle facultatif en agilité standard et peut être utilisé sur ces parcours. Le mur et le saut en longueur sont facultatifs sur les parcours de sauteur mais peuvent faire partie de ces parcours.»
 - Les rubans et les trophées fournis par l'AAC doivent être commandés lors de la clôture des inscriptions. Le lien vers le formulaire de commande des rubans se trouve sur le site Web de l'AAC.
 - À sa discrétion, le groupe hôte peut offrir des récompenses et prix additionnels et ceux-ci doivent être mentionnés dans le programme officiel.
 - Si des prix en argent sont offerts, il faut indiquer le montant réel des prix en argent et/ou le pourcentage des droits d'inscription qui seront remis comme prix en argent dans le programme officiel. Il faut aussi indiquer comment les prix en argent seront répartis entre les diverses hauteurs de saut et/ou divisions.
- B. Fournir des commissaires, préposés, chronométreurs, scribes, monteurs de parcours, secrétaires au pointage, préposés à l'entrée, etc. chevronnés. (Voir la liste de l'équipement à la section 3.2.3).
- C. Fournir des obstacles d'agilité qui sont conformes aux normes de l'AAC. Un championnat national est un événement prestigieux qui peut être télévisé; on encourage les clubs à renouveler leur équipement, à le repeindre et à faire en sorte que la qualité des surfaces antidérapantes soit optimale.

- D. Fournir les outils et les accessoires nécessaires pour le déroulement d'un championnat national de qualité, y compris des toises mobiles et fixes et au moins trois roues à mesurer les parcours.
- E. Engager des juges de niveau expert approuvés par l'AAC, leur envoyer une lettre de confirmation et aviser le CDCN des juges embauchés.
- F. Le club envoie simplement aux juges une liste des obstacles (y compris les dimensions), une carte du site (enceintes), les épreuves offertes (parcours requis), l'ordre dans lequel les épreuves se déroulent et toutes autres instructions pertinentes s'il y a des épreuves autres que les six manches du championnat national.
- G. Prendre des arrangements pour le déplacement, les repas et l'hébergement des juges.
- H. Verser les honoraires de juge appropriés à un championnat national, soit deux fois le tarif normal actuel de l'AAC, sans égard au nombre de passages.
- I. Fournir aux juges en fonction au minimum un polo du championnat national de l'AAC et un polo de juge de l'AAC par jour.
- J. Vérifier les cartes d'identité des chiens avant le début de la compétition (Note : Pour participer, tous les chiens doivent avoir une carte d'identité de l'AAC.) Si la carte n'est pas présentée au moment de l'enregistrement du championnat national, le chien doit être mesuré pour confirmer la hauteur de saut.
- K. Disposer sur place d'une copie des règlements officiels de l'AAC, des Règlements et lignes directrices du championnat national, d'un horaire, d'une trousse de premiers soins, de sciure de bois ou de sable pour réparer les irrégularités du sol et d'un désinfectant liquide inodore.
- L. S'assurer qu'un vétérinaire est en devoir pendant le déroulement du championnat national.
- M. Respecter les modalités de toutes ententes à long terme conclues entre l'AAC et des commanditaires, donateurs et fournisseurs qui sont validées au moment de la tenue du championnat national.
- N. Remettre aux dix meilleurs jeunes conducteurs (pointage cumulatif total) du championnat national des prix équivalents à ceux remis aux autres gagnants (pointage cumulatif total) du championnat national.
- O. Assurer la sécurité des lieux durant la nuit.
- P. Fournir des toilettes et des aires appropriées pour que les chiens puissent se soulager.

- Q. Fournir une aire d'échauffement comportant deux sauts et assez d'espace pour de la marche au pied pour chaque enceinte.
- R. Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat national et du qualificatif d'un jour ne sont pas identiques (p. ex.: slalom de 12 piquets à exécuter en latéral avec la ligne), voici le processus servant à sélectionner les parcours :
- Lors de la préparation des jeux de parcours envoyés aux hôtes du championnat national, le coordinateur des parcours des championnats identifiera avec un symbole ou une lettre unique en son genre un type particulier de défi. Ces marques d'identification seront inscrites à l'extérieur des enveloppes contenant le parcours.
 - Lorsqu'un parcours d'enjeu est tiré au sort, tous les autres parcours d'enjeu portant la même marque d'identification seront mis de côté de manière que chaque parcours d'enjeu offre des défis différents.
- S. Un championnat régional d'agilité de l'AAC ne peut être réussi sans l'aide essentielle des bénévoles qui donnent leur temps pour tenir divers rôles, notamment chronométreurs, scribes, préposés à l'entrée, préposés au pointage, monteurs de parcours, scribes adjoints, estafettes, préposés d'enceinte, préposés aux laisses, etc.

Un championnat régional d'agilité de l'AAC ne peut être réussi sans l'aide essentielle des bénévoles qui donnent leur temps pour tenir divers rôles, notamment chronométreurs, scribes, préposés à l'entrée, préposés au pointage, monteurs de parcours, scribes adjoints, estafettes, préposés d'enceinte, préposés aux laisses, etc.

- Les dispositions prises pour offrir un lunch (buffet ou autre) pour chaque journée complète de compétition (la planification des repas fournis doit tenir compte des besoins alimentaires des bénévoles, par exemple, allergies, personne végétarienne). Puisque le temps accordé aux bénévoles pour le lunch est limité, la distribution des repas doit être planifiée de manière qu'ils n'aient pas à faire la queue chez des fournisseurs de casse-croute et qu'ils disposent plutôt d'un choix d'aliments dès le début de leur pause.
- Il ne faut pas s'attendre à ce que les bénévoles apportent leurs propres rafraîchissements. Les hôtes doivent fournir des collations et des boissons aux bénévoles lors des pauses du matin et de l'après-midi et pas seulement un lunch.
- Lors de la planification du site, il faut prévoir une aire confortable (chaises et tables) pour les pauses des bénévoles, près de l'endroit où se trouvent le lunch/les collations.

- Tous les bénévoles recevront un t-shirt gratuit pour la compétition (il peut être spécifique à la fonction de bénévole et peut comporter une marque commerciale et de la publicité pour les commanditaires de même que le logo du championnat national). *On encourage les hôtes d'un championnat régional à obtenir la commandite d'entreprises/fournisseurs pour compenser ces coûts en échange d'une publicité sur les t-shirts.*
- Les bénévoles recevront un cadeau de remerciement aux bénévoles. Il peut s'agir (par exemple) d'une carte-cadeau ou d'une indemnité quotidienne en argent comptant pour ceux qui sont bénévoles du vendredi au dimanche inclusivement. On recommande que, pour chaque journée travaillée, un bénévole reçoive une compensation variant entre 25 \$ et 50 \$ selon le nombre prévu de compétiteurs au championnat national (plus les journées sont longues, plus la compensation sera élevée). Les personnes qui sont bénévoles ½ journée peuvent recevoir la moitié de la compensation. En général, la valeur du cadeau doit être uniforme d'un bénévole à l'autre. Toutefois, les hôtes peuvent, à leur discrétion, ajuster la valeur en fonction des compétences nécessaires pour une fonction particulière plus exigeante (p. ex.: un préposé au pointage par rapport à un préposé aux laisses).
- Nous encourageons les clubs hôtes à trouver des commandites pour ce poste du budget.
- En aucun cas doit-on demander aux compétiteurs du championnat national d'apporter un cadeau ou une carte-cadeau pour les bénévoles.

2.2.3. Nomination d'un comité de discipline sur place

Il faut nommer un comité de discipline sur place s'il est différent du comité organisateur.

Les procédures opérationnelles normalisées aux concours de l'AAC sont disponibles sur le site Web, à cette adresse : <https://www.aac.ca/fr/node/736>

Procédure disciplinaire

Si un **juge est témoin** d'une agression d'un chien dans son enceinte, il doit expulser le chien de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et le rapport du juge doit être soumis avec les résultats du concours. Le juge doit informer la victime de son droit de déposer une plainte officielle auprès du comité de discipline et on recommande fortement que la plainte et le rapport de tous les témoins soient recueillis le jour même (ou à la fin du concours au plus tard) et joints aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.

Si un compétiteur signale une agression de la part d'un chien **dont le juge n'a pas été témoin**, il faut en informer le comité organisateur du concours, lequel doit alors faire enquête sur la plainte. Le comité organisateur du concours peut consulter un ou tous les juges en fonction, avec l'accusé et le plaignant, et en arriver à une décision avant l'épreuve suivante. Il faut remplir un rapport et le soumettre avec les résultats à l'administrateur de l'AAC. Il faut aviser le plaignant de son droit de déposer une plainte écrite officielle auprès du comité de discipline. Pour faciliter la procédure disciplinaire, il faut rassembler les formulaires et les témoignages avant la fin de la compétition et les envoyer avec les résultats à l'administrateur de l'AAC.

Compétiteur qui monte de l'équipement ou un enchaînement

Tout compétiteur qui monte de l'équipement sur le site de la compétition ou un enchaînement (y compris déplacer les sauts d'échauffement) de manière à dupliquer le parcours d'un juge pour pratiquer son chien sera expulsé de la compétition et cette personne et son (ses) chien(s) devront quitter les lieux du concours.

2.2.4. Responsabilités recommandées au club hôte

- A. Prévoir suffisamment d'estrades pour les spectateurs à l'extérieur de la section sécurisée réservée aux compétiteurs.
- B. Produire un catalogue du championnat national qui sera offert à tous les compétiteurs. Une copie électronique à télécharger ou une copie papier offerte à un prix fixé par le comité organisateur doit être disponible avant le début de la compétition. Il doit comprendre ce qui suit :
 - Le nom du club hôte
 - La date de la compétition
 - L'emplacement de la compétition
 - Toutes les manches du championnat avec les hauteurs de saut pour chaque manche
 - L'horaire détaillé du championnat national
 - Les ordres de passage
 - Des listes :
 - La biographie des juges
 - La familiarisation avec l'équipement disponible
 - Une page pour inscrire les pointages
 - L'identification des groupes (nom du compétiteur, nom du chien, division, hauteur de saut)
 - Des détails sur le banquet et avec qui communiquer pour avoir des billets (le cas échéant)

- Un plan du site (emplacement pour les cages, abris, fournisseurs, restauration, espace sans laisse, etc.)
 - Une liste des règlements du site
 - L'identification et la description des prix
 - Les commanditaires
 - Si des épreuves d'échauffement sont offertes
- Points facultatifs à inclure dans le catalogue :
 - Liste des bénévoles
- C. Fournir un système de sonorisation de qualité pour tenir les participants, les spectateurs et les médias au courant des activités qui se déroulent dans les enceintes.
- D. Une période de familiarisation est facultative, à la discrétion du club hôte.

2.3.Établissement des droits d'inscription

L'hôte d'un championnat national doit présenter un budget basé sur une compétition rentable et les droits d'inscription doivent refléter cet objectif. Tous les droits d'inscription perçus doivent être compris dans le budget du championnat national et sont payés directement à l'AAC.

Les membres en règle de l'AAC doivent bénéficier d'un escompte sur leurs droits d'inscription et ces droits doivent être inférieurs à ceux demandés aux non-membres.

Un chien peut être retiré de la compétition avant la date de clôture sans devoir donner une raison; toutefois, le groupe hôte peut, à sa discrétion, demander et percevoir des frais d'administration raisonnables.

Conformément aux règlements de l'AAC, un remboursement complet des droits d'inscription sera remis aux compétiteurs dont la femelle est en chaleur ou dont le chien est blessé à condition que le secrétaire en soit informé avant la date de la compétition et qu'une lettre ou un certificat d'un vétérinaire soit fourni au besoin.

En cas de différend entre le compétiteur et l'hôte relativement à la validité de la blessure ou de la chaleur ou de l'exigence de fournir un certificat du vétérinaire, le comité directeur du championnat national aura le pouvoir de prendre une décision. L'une ou l'autre partie peut envoyer les détails au CDCN pour qu'il prenne une décision à condition que la demande de résolution du problème soit adressée au comité directeur du championnat national ou au président de l'AAC dans les deux semaines de la fin du championnat national en question.

Il est interdit de limiter les inscriptions à un championnat national. Les clubs ne peuvent pas refuser l'inscription d'un compétiteur sans obtenir la permission du CDCN. En cas de plainte parce que les inscriptions d'un groupe ou d'une personne ont été refusées, il faut envoyer une plainte par écrit au comité directeur du championnat national, laquelle sera étudiée par un tiers indépendant. La décision de ce tiers sera envoyée par écrit au club hôte et au plaignant. Cette décision est sans appel.

Si les clubs offrent des épreuves ordinaires de l'AAC tenues au même endroit, il s'agit d'une compétition distincte pour laquelle les hôtes doivent faire une demande d'approbation séparée, en se conformant aux règlements d'agilité de l'AAC. Cette compétition peut être ouverte aux compétiteurs qui ne sont pas inscrits au championnat national, mais l'hôte ne peut pas refuser les inscriptions des compétiteurs inscrits au championnat national. Une fois que la compétition a commencé, il n'y aura aucun remboursement.

2.4. Résultats du championnat national

Il faut envoyer les résultats du championnat national au coordinateur des résultats du championnat national (admin@aac.ca) il cette personne doit les recevoir dans les quatorze jours suivants la fin du championnat national.

Les résultats du championnat national doivent comprendre ce qui suit :

- A. Les coordonnées du président du championnat, du secrétaire et du préposé au pointage, y compris leur numéro de téléphone et leur adresse électronique (si disponible). Si, pendant la vérification, on constate que des renseignements sont manquants ou qu'il y a des incohérences, le coordinateur des résultats du championnat national communiquera avec le secrétaire du championnat en utilisant les coordonnées fournies.
- B. Une copie dûment remplie des feuilles de pointage du championnat national signées par le secrétaire du championnat. Cela comprend tous les résultats individuels et toutes les manches de même que les résultats cumulatifs.
- C. Une copie de chaque parcours couru au championnat national signé par le juge et sur lesquelles le juge a indiqué la longueur réelle du parcours en verges et le temps de parcours standard.
- D. Une liste complète des compétiteurs, y compris le numéro d'identité du chien, le nom du chien, la race, le nom du propriétaire, l'adresse complète du propriétaire (y compris ville, province et code postal).

E. Les résultats peuvent être imprimés ou soumis de manière électronique en format PDF.

Il est essentiel que tous les résultats soient reçus dans le délai indiqué et tout retard entraînera une amende de 100 \$. Si, après 30 jours, les résultats n'ont toujours pas été reçus, une amende de 500 \$ s'appliquera et l'adhésion à l'AAC sera immédiatement suspendue. S'il n'est pas possible de respecter l'échéance en raison de circonstances atténuantes, il faut communiquer immédiatement avec le coordinateur des résultats du championnat national. De plus, le club hôte doit conserver une copie de tous ces documents pendant un an.

Le secrétaire ou le président du championnat doit envoyer un courriel indiquant la date à laquelle les résultats ont été mis à la poste au coordinateur des résultats du championnat national.

Le secrétaire et/ou le président du championnat doit avoir une adresse électronique dans le but de pouvoir confirmer que les résultats ont été reçus. Si le club hôte ne reçoit pas un courriel de confirmation du coordinateur des résultats du championnat national dans les dix jours de l'envoi par la poste des résultats, il doit appeler le coordinateur des résultats du championnat national pour confirmer la réception des résultats.

2.5. Formation des groupes de compétiteurs

Le secrétaire du championnat national est la personne responsable de former des groupes de compétiteurs et la formation des groupes se fera au hasard. Toute demande pour faire partie d'un groupe peut ou non être considérée, à la discrétion du secrétaire du championnat. La seule exception à ce règlement concerne les jeunes conducteurs (18 ans ou moins) : un jeune conducteur peut demander d'avance d'être dans le même groupe qu'un autre conducteur.

2.6. Juges et préposés

Les rôles et responsabilités des juges et préposés à un championnat national sont ceux figurant dans les *Règlements officiels de l'Association d'agilité du Canada*, chapitre 2, article 2.4 *Juges et préposés*. Seuls les juges experts approuvés de l'AAC (ceux qui ont satisfait à tous les aspects de la certification) ont le droit de juger un championnat national. Il incombe au club hôte d'embaucher des juges approuvés pour leur championnat national.

2.7. Critères d'admissibilité

Les chiens qui ont obtenu le nombre de points exigés (350) à un championnat régional ou au qualificatif d'un jour peuvent concourir au championnat national.

Tous les chiens inscrits à la compétition doivent avoir un numéro d'identité de l'AAC valide.

Les chiens peuvent courir à la hauteur de saut à laquelle ils participent aux concours homologués de l'AAC, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, jusqu'à un maximum de 24 po en catégorie Régulier et à un maximum de 20 po en catégories Spécial et Vétéran. Ils n'ont pas à concourir dans la même hauteur de saut ou la même catégorie que celle dans laquelle ils concourent à leur championnat régional (p. ex. : un chien qui se qualifie en tant que Régulier, 20 po à son championnat régional peut s'inscrire au championnat national comme R20 po, S16 po, V16 po ou VCDD12 po)

Le championnat national est assujéti aux règlements de l'AAC, sauf indication contraire dans les présents Règlements et lignes directrices du championnat national.

2.8. Championnat pour jeunes conducteurs

Le championnat national pour jeunes conducteurs doit se composer d'une manche d'agilité standard ou d'une manche d'agilité standard et d'une manche de sauteur qui seront combinées.

Équipement exigé pour la manche d'agilité : sauts droits sans ailes, sauts droits avec ailes, tunnel, passerelle, balançoire, palissade (sommet à 5 pi), slalom (6 ou 12 piquets), pneu. La totalité de l'équipement doit être approuvé par l'AAC.

Équipement exigé pour la manche de sauteur : sauts droits sans ailes, sauts droits avec ailes, tunnel, pneu (facultatif). La totalité de l'équipement doit être approuvé par l'AAC.

La compétition est ouverte à tous les jeunes conducteurs de 18 ans et moins au mois de décembre de l'année du championnat.

Les gagnants de chaque division en fonction de l'âge du conducteur et de hauteur de saut ou catégorie recevront une rosette. À la discrétion de l'hôte, d'autres prix peuvent être décernés. En ce qui concerne les prix, les chiens peuvent être répartis en hauteurs de sauts différentes ou en divisions mini, midi et maxi; par ailleurs, les chiens sautant à des hauteurs de saut plus basses resteront dans la division applicable en catégorie Régulier (c.-à-d. qu'un chien dont la hauteur de saut sur sa carte d'ID est 20 po est un chien de la division maxi, même s'il saute 16 po ou 12 po avec un jeune conducteur).

Les dix meilleurs jeunes conducteurs, selon le pointage cumulatif total, se verront décerner des prix équivalents à ceux remis aux autres gagnants, selon le pointage cumulatif total, du championnat national.

2.8.1. Divisions

Le championnat national pour jeunes conducteurs comportera deux divisions basées sur l'expérience : la division novice et la division ouverte.

2.8.2. Division novice

Elle s'adresse aux jeunes de 12 ans et moins.

2.8.3. Division ouverte

Elle s'adresse aux jeunes ayant de 13 à 18 ans.

2.8.4. Jugement

Les épreuves de la division novice seront jugées selon les règlements en Jeunes conducteurs intermédiaires de l'AAC.

Les épreuves de la division ouverte seront jugées selon les règlements en Jeunes conducteurs experts de l'AAC.

2.9.Épreuves d'échauffement

Les épreuves d'échauffement doivent être terminées avant que les manches du championnat national commencent.

La nourriture et les jouets peuvent être permis pendant les épreuves d'échauffement aux conditions suivantes :

- Le fait de permettre la nourriture ne contrevient pas aux règlements du site et/ou des installations.
- Les jouets doivent être en bon état.
- Les jouets ne doivent pas contenir des objets qui font du bruit.
- Les conducteurs peuvent lancer le jouet à leur chien ou jouer au souque à la corde avec leur chien.

- Les aides à l'entraînement (p. ex.: clicker, régulateur de foulée, cibles, etc.) sont interdites.
- La nourriture ne doit pas être lancée au sol ni au chien, elle doit être donnée au chien directement de la main ou du contenant.

2.10. Compétition nationale en équipe de trois chiens au championnat

2.10.1. Admissibilité

- Tous les binômes conducteur-chien doivent être inscrits au championnat national de l'AAC.
- Les conducteurs doivent être membres de l'AAC au 15 juillet de l'année en question.
- Les inscriptions peuvent être reçues jusqu'à la fin de l'enregistrement au championnat national.
- Les formulaires d'inscription seront dans le programme officiel du championnat national.

2.10.2. Exigences relatives à l'équipe

- Chaque équipe sera formée de trois binômes chien-conducteur.
- Une personne ne peut pas courir deux chiens sur la même équipe.
- Un chien ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- Les conducteurs peuvent courir dans plusieurs équipes avec des chiens différents.
- Maximum de **deux** chiens en vétérans par équipe (en raison de nombre de points supérieurs qu'ils peuvent accumuler).

2.10.3. Pointage

Douze (12) pointages individuels des six manches du championnat national (2 agilités standard, 2 sauteurs, 2 enjeux) seront combinés pour obtenir le pointage total de l'équipe.

Il FAUT compiler au moins deux pointages pour chaque membre de l'équipe sur les 6 manches (p. ex.: le chien 1 peut contribuer 2 pointages en sauteur, le chien 2, deux pointages en sauteur et deux en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur, deux en agilité standard et deux en enjeux)

Il faut compiler AU MOINS un pointage de chacun des trois types d'épreuve (p. ex.: le chien 1 peut contribuer un pointage en enjeu, 2 pointages en sauteur et un pointage en agilité standard; le chien 2, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard).

L'organisation et la compilation des résultats seront gérées par un bénévole sélectionné annuellement par le Conseil de l'AAC.

En cas d'égalité, le pointage combiné de deux des six manches de sauteur de l'équipe sera utilisé. Les deux pointages peuvent provenir de la même manche de sauteur ou de deux manches différentes, mais les deux pointages doivent appartenir à deux chiens différents de l'équipe. (Le pointage des manches de sauteur servant à briser l'égalité sera compilé qu'il aient été utilisées ou non pour calculer le pointage total initial de l'équipe.) S'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux manches d'agilité standard sera utilisé et s'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux manches d'enjeu sera utilisé. (Les deux chiens dont le pointage sera utilisé pour briser les égalités subséquentes (agilité standard et enjeu) n'ont pas à être les mêmes deux chiens dont le pointage total en sauteur a été utilisé pour briser la première égalité, mais il doit s'agir de deux chiens. On ne peut pas prendre les deux pointages d'un même chien en agilité standard ou en enjeu pour briser l'égalité.

2.10.4. Prix de la compétition en équipe de trois chiens

Les gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de clôture et de remise des prix.

Des médailles de classement seront offertes et commanditées par l'AAC (maximum de 200 \$ expédition comprise). Elles seront décernées aux trois équipes ayant le plus haut pointage combiné.

L'AAC commanditera les prix suivants pour les trois meilleures équipes de la compétition nationale en équipe de trois chiens :

- Première place 1 200 \$ (400 par équipier).
- Deuxième place 600 \$ (200 \$ par équipier).
- Troisième place 300 \$ (100 \$ par équipier).

3. Championnat national

Le championnat national se compose de six manches de qualification qui comprennent deux épreuves d'agilité standard, deux sauteurs et deux enjeux. Les chiens doivent être inscrits aux six manches et y participer pour être admissibles à un classement au championnat national en fonction du pointage cumulatif.

Le jugement se fera selon les règlements experts modifiés. Aucun parcours qualificatifs ou titre n'est décerné pour avoir participé aux manches du championnat national.

Les chiens doivent être inscrits en fonction de la mesure officielle sur leur carte d'identité ou, si leur carte d'identité n'est pas complètement remplie et signée, ils doivent être inscrits dans une hauteur de saut à laquelle ils sont admissibles conformément aux règlements de l'AAC. Les chiens dont la carte d'identité n'est pas complètement remplie et signée doivent être mesurés par le juge en fonction le premier jour de la compétition et cette mesure ne peut pas être inscrite sur leur carte d'identité. Si la mesure prise est proche d'une taille de démarcation, le juge peut choisir, ou le conducteur peut demander, qu'une toise mobile exacte soit utilisée pour déterminer la hauteur de saut du chien.

Une personne peut inscrire plus d'un chien, mais un chien ne peut pas être couru par plus d'une personne.

3.1. Manches du championnat national

Tous les chiens participeront à la compétition individuelle (deux manches d'agilité standard, deux de sauteur et deux d'enjeu) lors du championnat national. Le groupe hôte peut organiser et offrir d'autres épreuves auxquelles les compétiteurs peuvent s'inscrire. Ces épreuves ne permettent pas d'obtenir un parcours qualificatif et seront conçues par les juges du championnat national ou un juge invité approuvé par le CDCN. Ces épreuves ne sont pas comprises dans le pointage du championnat national, mais le club peut offrir des rubans distincts pour celles-ci. Les clubs membres peuvent aussi tenir un concours homologués par l'AAC en conjonction avec le championnat national; toutefois, il s'agira d'un concours complètement distinct et le club doit faire une demande en suivant la procédure normale.

Sachant que de nombreux chiens inscrits au championnat national ont voyagé de longues heures pour y participer et peuvent ne pas avoir eu la possibilité de s'entraîner normalement avant le début des manches du championnat national, la modification suivante aux règlements généraux de l'AAC sur les épreuves d'agilité non homologuées a été approuvée pour les « épreuves d'échauffement » et les autres compétitions se déroulant au championnat :

- À condition que les épreuves d'échauffement se tiennent AVANT le début des manches du championnat national, elles peuvent se dérouler en même temps que les autres épreuves ou concours, homologués ou non. Les enceintes servant aux épreuves d'échauffement doivent être montées de manière à éliminer le risque que des conducteurs montent des enchaînements provenant des épreuves homologuées. Le groupe hôte peut permettre l'utilisation de jouets et de nourriture dans les enceintes des épreuves d'échauffement. Si cela est permis, les deux doivent l'être.

Les chiens ne seront pas expulsés de l'enceinte sauf pour agression, pour s'être soulagé dans l'enceinte, pour avoir quitté l'enceinte, pour comportement antisportif du conducteur ou dans le cas d'un chien hors de contrôle.

Il y aura un champion national pour chaque hauteur de saut (4 po, 8 po, 12 po, 16 po, 20 po, 24 po) et chaque catégorie (Régulier, Spécial, Vétéran et Vétéran DD - sautant deux hauteurs plus bas) (c.-à-d. un champion en Régulier 20 po, un champion en Spécial 20 po, un champion en Vétéran 20 po, etc.).

Un prix sera remis aux dix meilleurs jeunes conducteurs (pointage cumulatif total) du championnat national. Ces prix doivent être équivalents à ceux remis aux autres gagnants (pointage cumulatif total) du championnat national.

Les compétiteurs doivent se qualifier avant le 30 juin de l'année en cours pour être admissibles à participer au championnat national. Les invitations ou le programme officiel (formulaire d'inscription) sera disponible sur le site Web de l'AAC. Un nombre limité de compétiteurs qui n'ont pas participé à leur championnat régional peut être admissibles à participer au championnat national en se qualifiant lors du qualificatif d'un jour. Les demandes pour y participer doivent être envoyées au comité directeur du championnat national avant la date de clôture, soit approximativement une semaine après le dernier championnat régional.

3.1.1. Pour exhibition seulement (EXS)

Il n'est pas possible de s'inscrire EXS à un championnat national (deux manches chacune d'agilité standard, de sauteur et d'enjeu).

3.2. Enceintes et conception de parcours

3.2.1. Dimension de l'enceinte et surface

On recommande que les parcours soient conçus pour une enceinte mesurant 100 pi x 100 pi. Si ce n'est pas possible, les exigences minimales suivantes s'appliquent :

- Une enceinte extérieure doit avoir un minimum de 10 000 pi² et aucun côté ne peut avoir moins de 90 pi.
- Une enceinte intérieure doit avoir un minimum de 9 000 pi² et aucun côté ne peut avoir moins de 70 pi. Le parcours serait conçu pour s'adapter à une enceinte de 70 pi x 130 pi si le plus petit côté a 70 pi.
- Toutes les enceintes d'un championnat national doivent avoir les mêmes dimensions.

L'enceinte sera entourée d'une corde ou d'une clôture pour empêcher les spectateurs d'interférer avec le parcours avant et pendant le championnat national. Si deux enceintes adjacentes partagent la même clôture, il doit y avoir une barrière visuelle continue, sur toute la longueur de cette clôture commune, qui n'a pas moins de 3 pi de haut du sol à sa partie supérieure. La surface du terrain **doit** être ferme et antidérapante. Elle doit offrir une bonne traction aux conducteurs et à leur chien et assurer leur sécurité. Si un concours se déroule sur une surface dure comme du ciment, la surface doit être entièrement recouverte d'un matériau approprié qui amortit les chocs. En raison de la nature de ce sport, les surfaces dures et nues ainsi que les surfaces glissantes ne sont pas approuvées. La sécurité des chiens est primordiale lors du choix d'un terrain de concours.

L'entrée et la sortie doivent être à chaque extrémité d'un côté de l'enceinte pour faciliter les procédures de départ et d'arrivée.

3.2.2. Manches offertes

Le championnat national se compose de deux manches d'agilité standard, deux manches de sauteur et deux manches d'enjeu.

3.2.3. Liste de l'équipement

L'équipement d'agilité suivant doit être disponible pour toutes les enceintes. Prendre note que le saut en largeur ascendant, les barres de Spa, l'oxer et le pneu sont remplacés par des sauts droits pour les catégories Spécial et Vétéran. Ces sauts de remplacement ne sont pas compris dans les dix sauts droits exigés pour la conception de parcours.

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte d'agilité standard et d'enjeu** :

- 1 passerelle

- 1 palissade
- 1 balançoire
- 2 jeux de 6 piquets de slalom (espacement de 24 po)
- 3 tunnels rigides [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
- 1 oxer* (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées de chaque côté)
- 1 saut en largeur ascendant/barres de Spa* (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées de chaque côté)
- 1 pneu (auto régénérateur ou frangible) Toutes les enceintes doivent avoir le même genre de pneu ayant les mêmes dimensions.
- 10 sauts droits sans ailes
- 10 sauts droits avec ailes
- Saut en longueur *

**Le saut en longueur est un obstacle exigé en agilité standard mais ne doit pas être utilisé dans l'enceinte d'enjeu.*

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte de sauteur** :

- 3 tunnels rigides [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
- 1 oxer* (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées de chaque côté)
- 1 saut en largeur ascendant/barres de Spa* (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées de chaque côté)
- 1 pneu (auto régénérateur ou frangible) Toutes les enceintes doivent avoir le même genre de pneu ayant les mêmes dimensions.
- 10 sauts droits sans ailes
- 10 sauts droits avec ailes
- Saut en longueur *
- Mur

** Le mur et le saut en longueur sont facultatifs en sauteur. Le mur n'est pas remplacé pour les chiens en Spécial et Vétéran, il doit donc être disponible pour toutes les enceintes.*

*Le nombre maximal d'obstacles permis sur un parcours de sauteur au championnat national est de 23, il est donc possible que 20 soient des sauts individuels avec et sans ailes (puisque seulement un tunnel, un saut en largeur et un pneu soient aussi nécessaires). Toutefois, il est rare que les 20 sauts soient utilisés.

Critères d'utilisation – saut en longueur

Pour plus d'uniformité, seul le saut en longueur ascendant sera utilisé.

Le saut en longueur est un obstacle obligatoire dans les enceintes d'agilité standard et il est facultatif dans les enceintes de sauteur.

Critères d'utilisation – mur

Le mur est un obstacle facultatif dans les enceintes de sauteur. Il n'est pas remplacé pour les chiens en Spécial et Vétéran. S'il figure sur la liste de l'équipement, il doit y avoir un mur pour chaque enceinte de sauteur.

3.2.4. Critères pour la conception de parcours

L'objectif de ces manches consiste à démontrer que le chien et son conducteur peuvent négocier un parcours complexe avec rapidité. Le chien doit pouvoir facilement travailler d'un côté comme de l'autre à des distances accrues et avec plus de contrôle. Étant donné que le championnat national est ouvert à tous les chiens, peu importe leur niveau et leur expérience, les parcours doivent suivre les directives de conception de parcours de l'AAC pour le niveau expert à l'exception de ce qui suit : le nombre maximal de défis majeurs est de trois (3) et le nombre minimal est de deux (2); les enchaînements¹ forçant le conducteur à travailler à distance de son chien sont interdites. Les parcours doivent être fluides et permettre aux binômes de faire preuve de leurs compétences.

¹ Un enchaînement où le conducteur est forcé de travailler à distance et où il n'a absolument pas la possibilité de suivre un autre trajet pour se rapprocher de son chien.

Les parcours déjà courus lors d'un concours homologué par l'AAC ne sont pas acceptables.

Le parcours doit avoir 18 obstacles au minimum et pas plus de 23 obstacles numérotés. La table **est** interdite sur les parcours du championnat national. Le nombre d'obstacles variera selon l'épreuve et la distance minimale entre chacun sera de 15 pieds et de 18 pieds avant et après les sauts en largeur. En agilité standard et en sauteur, certains obstacles peuvent devoir être négociés plus d'une fois. La passerelle, la palissade, la balançoire et le pneu NE doivent PAS être franchis plus d'une fois sauf en **enjeu**, pendant la **séquence d'ouverture**.

Les parcours doivent être conçus avec des barres de 5 pi pour le saut en largeur et l'oxer et ces sauts doivent avoir des ailes approuvées de chaque côté.

Pneu frangible

Puisque des pneus frangibles peuvent être utilisés, le pneu ne peut être franchi qu'une fois en agilité standard, en sauteur et en enjeu. En enjeu, un pneu frangible défait ne sera pas remis en place par les préposés. Si le chien défait un pneu frangible pendant la période d'accumulation de points de l'enjeu, il recevra les points pour la première exécution mais non pour les suivantes.

Parcours d'enjeu au championnat national

L'enjeu final des deux manches d'enjeu du championnat national ne doit pas comporter de défis identiques. L'enjeu final peut comporter un slalom ou deux obstacles à zones de contact ou des sauts et des tunnels seulement (sans slalom ou obstacle à zones de contact).

Les parcours d'enjeu d'un championnat national **doivent** comporter deux minis enjeux et un obstacle valant 4 points.

3.2.5. Sélection des parcours

La sélection des parcours se fera au championnat national lors d'un tirage au sort public parmi les enveloppes scellées contenant les parcours conçus par les juges du championnat national, soumis au coordinateur des parcours du championnat national et approuvés avant la compétition. Chaque enveloppe contiendra dix copies du parcours : une pour afficher, une pour l'AAC, une pour le club hôte, une pour le juge en fonction et six qui serviront à monter le parcours.

Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat national ne sont pas identiques, lors de la préparation, le coordinateur des parcours des championnats remplacera la description du défi de l'enjeu par un symbole ou une lettre unique en son genre, à l'extérieur de l'enveloppe, identifiant les deux genres de défis. Lorsqu'un parcours d'enjeu est tiré au sort, tous les autres parcours d'enjeu portant la même marque d'identification seront mis de côté de manière que chaque parcours d'enjeu offre des défis différents.

Une personne qui n'est pas un compétiteur sera désignée pour faire des copies des tracés de parcours pour les compétiteurs et elle doit garder les tracés strictement confidentiels jusqu'à ce qu'elle soit autorisée à les distribuer simultanément à tous les compétiteurs la journée même.

Un championnat national se déroule sur plus d'une journée, les parcours des jours suivants ne doivent pas être dévoilés ni affichés avant la journée pendant laquelle ils doivent être courus (à moins que des copies soient distribuées aux compétiteurs, auquel cas une personne qui ne participe pas à la compétition peut s'occuper de faire des copies).

Les enveloppes tirées au sort contiendront les copies servant à monter le parcours (la numérotation des enjeux, lignes des minis enjeux et de l'enjeu principal ne seront pas indiquées sur ces copies).

Il incombe aux juges en fonction de s'assurer que les parcours sont montés de manière à respecter aussi précisément que possible le tracé papier, de mesurer le parcours, le cas échéant, et de déterminer le TPS pour chaque division (ouverte, médium, mini) et chaque catégorie (Régulier, Spécial et Vétéran) en tenant compte de la vitesse d'évolution (v/s) indiquée par le juge qui a conçu les parcours et de la situation (température et surface) le jour de la compétition. Il doit aussi, le cas échéant, fixer un TPM. Voir la section 3.6 sur le calcul d'un TPM).

Si possible, les juges en fonction doivent ajuster ensemble des parcours similaires lorsque deux enceintes sont utilisées. On suggère qu'un seul juge mesure les deux parcours pour s'assurer d'avoir le même nombre de verges.

Note : *Si le club hôte offre d'autres épreuves approuvées par l'AAC en conjonction avec le championnat national (pour lesquelles il doit obtenir une autorisation en suivant le processus normal) ou des jeux non officiels, il lui incombe d'envoyer l'information pertinente au juge (dimension de l'enceinte, équipement, ordre des épreuves, etc.). Dans le cas d'épreuves et de jeux officiels, le juge doit soumettre ses parcours afin qu'ils soient approuvés en suivant la procédure normale, et non pas par l'intermédiaire du coordinateur des parcours du championnat national.*

4. Juger un championnat national

4.1. Responsabilités des juges

Les responsabilités des juges sont celle décrites dans les règlements d'agilité de l'AAC. De plus, le juge doit respecter ce qui suit :

Code vestimentaire : Étant donné qu'il s'agit d'un événement de prestige qui peut être télédiffusé, les juges doivent porter le polo officiel du championnat national de l'AAC fourni par le club hôte (les clubs doivent fournir un polo par jour par juge). Le juge peut commander un autre polo par l'entremise du club hôte à ses propres frais.

On recommande le port d'un pantalon noir (pas de jeans) ou d'un short noir ou blanc s'il fait chaud.

Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat national ou du qualificatif d'un jour ne sont pas identiques (p.ex.: slalom de 12 piquets à exécuter en latéral avec la ligne), les juges doivent concevoir DEUX parcours d'enjeu par dimension d'enceinte et s'assurer que les défis de l'enjeu final des parcours soumis est différents (slalom, obstacle à zones de contact, obstacle à zones de contact ET slalom, ou sauts/tunnels seulement). On encourage les juges à varier le genre de mini enjeu afin de tester autant de compétences que possible.

Les juges d'un championnat national doivent soumettre leurs parcours au moins 30 jours avant le début du championnat national. Si les parcours ne sont pas soumis à temps, on considérera qu'ils n'ont pas été soumis. Dans un tel cas, le juge ne pourra pas juger de championnat national ou régional pendant une période de trois ans. Le président du Conseil de l'AAC avisera les juges en infraction de la suspension.

4.2. Règlements s'appliquant au championnat national

TOUS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR S'APPLIQUENT À MOINS D'UNE EXEMPTION DANS LES PRÉSENTES LIGNES DIRECTRICES.

4.2.1. Répétition d'obstacle :

La répétition d'obstacle, qu'elle soit intentionnelle ou non, sera jugée comme une erreur de parcours. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

4.2.2. Jugement de l'enjeu :

Quand un conducteur peut-il traverser la ligne d'un mini enjeu?

Le chien obtiendra la totalité des points pour avoir exécuté un mini enjeu pendant l'ouverture lorsque, pour le dernier obstacle, il a touché la zone de contact, est complètement sorti du tunnel ou du slalom, a franchi un pneu ou un saut et a les quatre pattes au sol. On considère alors que le chien ne peut plus commettre de faute. Il obtiendra alors la valeur du mini enjeu et le conducteur peut traverser la ligne de l'enjeu. Si un chien n'a pas quitté complètement un obstacle à zones de contact (n'a pas les quatre pattes au sol), il n'obtiendra pas les points du mini enjeu une deuxième fois même s'il exécute tous les obstacles du mini enjeu parce qu'il n'a pas commencé correctement la deuxième exécution de l'obstacle à zones de contact. Il obtiendra par contre les points des obstacles individuels réussis.

Toucher délibérément le chien pendant la séquence d'ouverture

Conformément aux règlements en vigueur, si un conducteur touche délibérément son chien **pendant la séquence d'ouverture** pour l'encourager ou le récompenser, le passage devient immédiatement EXS. Le juge continuera de juger mais en ce qui concerne le pointage au championnat national, le chien obtiendra **zéro points**. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

Comportement antisportif

Conformément aux règlements en vigueur, si, en tout temps pendant l'enjeu, le conducteur traverse un obstacle, passe sous ou au-dessus d'un obstacle, on jugera qu'il s'agit d'un comportement antisportif et le conducteur sera expulsé. En ce qui concerne le pointage pour ce passage, le chien obtiendra **zéro points**. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

Ce qui précède ne restreint pas l'interprétation de ce qu'est un comportement antisportif.

Enjeu principal/final

Lorsque le sifflet de l'enjeu se fait entendre, la ligne d'enjeu est fonctionnelle et le conducteur doit rester derrière la ligne, même si le chien n'a pas encore commencé l'enjeu final. Si le conducteur est dans la zone de l'enjeu lors du coup de sifflet, il doit la quitter immédiatement.

Si le conducteur n'entend pas le sifflet (la cloche ou l'avertisseur), indiquant qu'il faut commencer l'enjeu final, le juge peut indiquer au conducteur que le sifflet s'est fait entendre.

Après la fin de l'ouverture, aucun point additionnel n'est accordé à moins que le chien réussisse l'enjeu final.

Un conducteur qui tente l'enjeu final après le deuxième coup de sifflet (signifiant que le temps accordé pour l'enjeu final est écoulé) ne réussira pas l'enjeu final car il a dépassé le temps imparti. Par contre, le chien conserve tous les points accumulés pendant la séquence d'ouverture de 40 secondes.

4.2.3. Barres tombées

Si le chien fait tomber une barre, la barre ne doit pas être remplacée tant que le chien n'a pas terminé son parcours.

4.2.4. Refus

Consultez l'article 2.10.1 du livre des règlements de l'AAC ou la section 4.1 du Manuel des juges.

4.2.5. Chronométrage électronique

Ligne de départ

Le chien doit être du côté approche du premier obstacle pour commencer son passage au cas où il y aurait mauvais fonctionnement du chronomètre afin que tous les chiens aient la même ligne de départ (qu'un chronomètre électronique ou manuel soit utilisé).

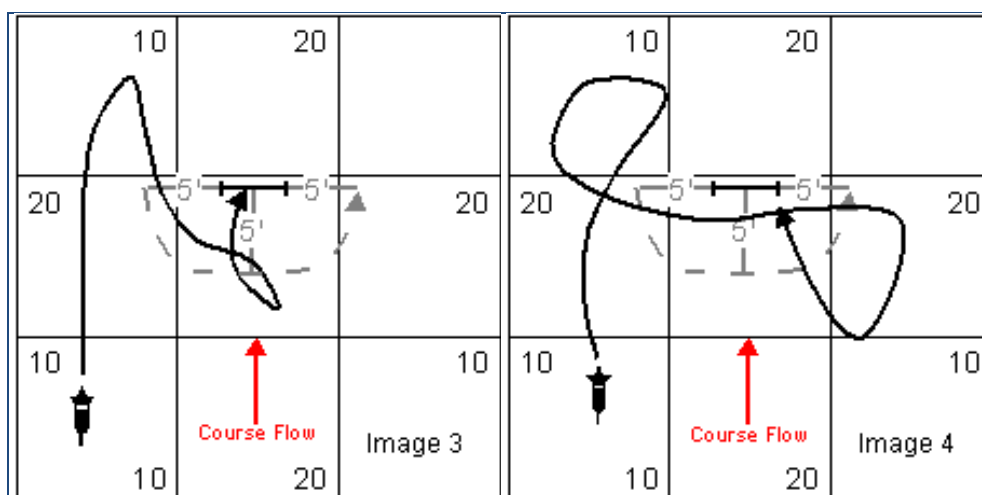
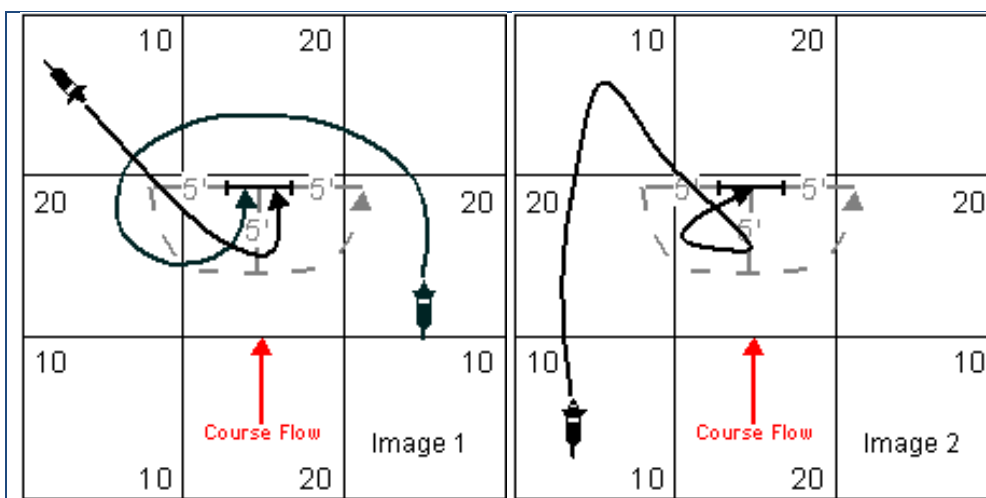
Ligne d'arrivée

Le dernier obstacle constitue la ligne d'arrivée. Traverser le plan du dernier obstacle ne sera pas jugé comme une non-exécution mais comme un refus (5 fautes) si le conducteur ramène le chien et que celui-ci franchit le dernier obstacle correctement.

Si, lorsque le conducteur ramène le chien, celui-ci franchit l'obstacle en sens inverse, il sera pénalisé d'une non-exécution (20 fautes). Le chien ayant arrêté le chronomètre en agissant ainsi, le juge cessera de juger.

Si le conducteur ne ramène pas le chien, il y a non-exécution.

Si le chien ne revient pas franchir le dernier obstacle correctement, le chronométreur arrêtera manuellement le chronomètre lorsque le chien quitte la zone qui constitue l'enceinte.



4.2.5.1. Mauvais fonctionnement d'un chronomètre électronique

Parcours d'agilité standard et de sauteur

Si un chien fait un sans faute mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de courir de nouveau pour le temps seulement OU d'accepter un sans faute avec le temps de parcours standard pour sa hauteur de saut/division.

- Si le conducteur choisit de courir de nouveau pour le temps seulement, il doit effectuer la totalité du parcours sans omissions ni non-exécutions.
- En cas de non-exécution, le juge sifflera et le pointage sera un sans faute avec le temps de parcours standard.

- Si le temps de la reprise est supérieur au TPS, des fautes de temps seront ajoutées.

Si le chien **n'a pas** fait un sans faute mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de courir de nouveau, auquel cas il recommence à neuf et seules les fautes et le temps de la reprise compteront OU de garder les fautes encourues avec le temps de parcours standard.

Parcours d'enjeu

Sifflet/avertisseur à 40 secondes, AUCUN temps pour l'enjeu final

1. Si le chien réussit l'enjeu final mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de :
 - Conserver les points accumulés pendant l'ouverture et d'accepter un enjeu réussi avec le temps accordé pour sa hauteur de saut et sa division (c.-à-d. 35 points pour un enjeu réussi sans points en prime pour le temps).
 - Reprendre le parcours (ouverture et enjeu final) comme s'il n'avait pas couru – tous les points et le temps de la reprise seront utilisés pour le pointage de cette manche.
2. Si le chien a fait une faute dans l'enjeu final mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur conservera les points accumulés pendant l'ouverture et obtiendra un temps de parcours de 40 secondes plus le temps accordé pour sa hauteur de saut et sa division pour l'enjeu final.

4.2.6. Erreur de parcours

Une pénalité pour erreur de parcours (20 fautes) s'applique si le chien prend un obstacle dans le mauvais ordre ou dans la mauvaise direction. Une pénalité pour erreur de parcours s'appliquera aussi si un chien met UNE PATTE OU PLUS sur ou dans un obstacle dans le mauvais ordre. Cela comprend un chien qui entre par la mauvaise extrémité d'un tunnel. Un chien qui se faufile entre 3 piquets ou plus (deux espaces ou plus) du slalom en sens inverse du tracé du parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours.

Lors d'une erreur de parcours, le juge cesse de juger tant que le chien n'a pas repris le tracé normal du parcours, ce qui se définit par un chien qui interagit avec le bon obstacle suivant, dans l'ordre et dans la bonne direction. Interagir avec l'obstacle suivant comprend toucher (avec un patte ou plus), sauter ou traverser l'obstacle dans la bonne direction. Si, de l'avis du juge, le conducteur a décidé de continuer sans revenir pour franchir l'obstacle omis, une pénalité pour non-exécution sera signalée et le juge recommence immédiatement à juger. Une exception s'applique dans le cas suivant : si, lorsque le chien a fait une erreur de parcours, le conducteur demande délibérément au

chien de répéter un ou des obstacles déjà franchis dans le bon ordre, Dans ce cas, la pénalité pour répétition d'obstacle doit être signalée.

Si un chien omet un obstacle de l'enchaînement, fait une erreur de parcours et que, de l'avis du juge, le conducteur à l'intention de continuer son parcours sans revenir à l'obstacle omis, seule une non-exécution sera signalée et le juge recommencera immédiatement à juger.

AUCUNE faute additionnelle n'est signalée si un chien fait une erreur de parcours en prenant un tunnel placé sous un obstacle à zones de contact. C'est à dire que le chien serait seulement pénalisé de 20 fautes pour l'erreur de parcours et non d'un autre 5 fautes pour avoir passé sous un obstacle à zones de contact.

4.2.7. Oxe

Les deux barres inférieures de tout oxe seront croisées en forme de X tel que mentionné dans les règlements officiels de l'AAC. Il doit être doté de barres de 5 pi et d'ailes approuvées de chaque côté.

4.2.8. Balançoire

Pour assurer un jugement uniforme de la balançoire dans toutes les régions, un chien qui saute en bas de la balançoire avant le point central (le pivot) sera pénalisé d'un refus. On considèrera que la balançoire a été exécutée si le chien est pénalisé d'une envolée (fly-off) peu importe si la planche a dépassé l'horizontale ou non. Sur un parcours d'agilité standard, reprendre la balançoire après une envolée sera pénalisé d'une répétition d'obstacle. Pour s'assurer que le conducteur sait qu'il y a eu envolée, le juge peut dire la faute à voix haute ou tenir le signal de la main suffisamment longtemps pour être vu du conducteur.

On recommande aussi que l'emplacement de la base et de la montée de la balançoire soit marqué au sol (voir Tunnels) pour s'assurer que tous les chiens aient la même approche, surtout lorsque des exécutions rapides font rebondir la balançoire hors de sa position ou de son alignement.

4.2.9. Tunnels

On encourage les juges à marquer la forme ainsi que l'entrée et la sortie de tous les tunnels sur le sol lors d'un championnat national et d'utiliser deux jeux de sacs (si disponibles) à l'entrée (ou aux endroits stratégiques) afin de maintenir les tunnels en place pour les grands chiens. De la peinture pour gazon ou des tés de golf avec du ruban cache peuvent être utilisés. Si de la peinture est utilisée, il faut obtenir la permission des responsables de la gestion du site.

4.2.10. Montage de parcours (et ajustements)

Si possible, lorsqu'il y a deux enceintes, les juges doivent ajuster ensemble les parcours semblables pour s'assurer que les obstacles sont placés de la même manière. On suggère aussi qu'un seul juge mesure la longueur des deux parcours pour que le nombre de verges obtenu soit aussi similaire que possible.

4.2.11. Fautes générales

Articles dans l'enceinte - Aucune nourriture, aucune boisson, aucun jouet et aucune cigarette ne sont permis dans l'enceinte en tout temps, y compris pendant que la reconnaissance du parcours et le montage du parcours. Tout conducteur qui fait usage d'une aide ou d'un article qui améliore la performance (à savoir tout article qui, de l'avis du juge, retient l'attention du chien et/ou aide le chien dans sa performance, que ce soit avant ou après le passage), ou qui ont un tel article sur eux recevront un pointage de zéro (0) pour la manche en question. Le binôme peut terminer le parcours. Le binôme conservera les points obtenus lors des manches précédentes et peut participer aux manches qui restent.

Les téléphones et les appareils/dispositifs similaires sont interdits dans l'enceinte pendant un passage à l'exception des prothèses auditives.

4.2.12. Quitter l'enceinte

Les chiens qui quittent l'enceinte ou le sas de sortie à la fin d'un passage SANS être sous le contrôle du conducteur, SANS être remis en laisse ou portés par leur conducteur pour quitter l'enceinte ou le sas de sortie seront pénalisés d'une élimination.

Aux fins du pointage, le binôme obtiendra zéro pour cette manche mais elle comptera pour le pointage cumulatif.

4.2.13. Procédure disciplinaire

Si vous êtes **témoin** d'une agression de la part d'un chien dans votre enceinte, vous devez expulser le chien de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et vous devez remplir et soumettre un rapport du juge.

Si un compétiteur signale une agression de la part d'un chien **dont vous n'avez pas été témoin**, il faut en informer le comité organisateur qui doit alors faire enquête sur la plainte.

4.3. Le temps de parcours standard

Le temps de parcours standard (TPS) de toutes les manches du championnat national sera celui des épreuves de niveau expert, c.-à-d. 2,8 à 3,3 verges/sec. en agilité standard et 3,5 à 4,3 verges/sec. en sauteur.

Une faute ou une fraction de faute sera imputée à un chien pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS. Par exemple, un chien qui exécute en 58,50 secondes un parcours dont le TPS est de 55 secondes se verra imputé 3,5 fautes de temps. Le temps doit être chronométré au centième (1/100) de seconde.

Le juge peut, à sa discrétion, établir un temps de parcours maximal (TPM) après l'écoulement duquel le chien sera expulsé de l'enceinte. Le TPM, le cas échéant, sera le temps de parcours standard plus la valeur en points de la manche (par ex. : le TPS plus 100 secondes pour l'agilité standard, le TPS plus 75 secondes pour le sauteur).

4.4. Calcul du pointage d'un championnat national

Les objectifs du calcul du pointage du championnat national sont les suivants :

Permettre une comparaison des performances dans toutes les disciplines (agilité standard, sauteur et enjeu).

Récompenser les parcours sans faute les plus rapides.

Confirmer que l'épreuve d'agilité standard est la base de l'agilité au sein de l'AAC et donner plus de poids à ces manches.

4.4.1. Généralités

Dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur de l'AAC, un pointage de zéro représente un parcours sans faute et le compétiteur qui a le parcours sans faute le plus rapide est déclaré le gagnant. Par contre, en enjeu, le compétiteur doit accumuler le plus grand nombre de points possibles puis réussir l'enjeu principal le plus rapidement possible pour être le gagnant. Pour tenter d'aligner le calcul du pointage d'épreuves de nature aussi différente, une valeur de base servira à ajuster le pointage dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur (une valeur de base de 100 points peut être attribuée à une épreuve d'agilité standard sans faute, avec un temps reflétant exactement le TPS).

En général, pour une manche du championnat national, le compétiteur qui obtient le plus grand nombre de points gagne cette manche. Le compétiteur qui obtient le pointage cumulatif le plus élevé est déclaré le champion national. On peut aussi subdiviser par division et hauteur de saut.

4.4.2. Règles - pointage des manches d'agilité standard et de sauteur du championnat national

Trois refus n'entraîneront pas l'élimination – Tous les refus, aucun maximum, seront pénalisés de 5 fautes.

Les erreurs de parcours n'entraîneront pas l'élimination – Toutes les erreurs de parcours, aucun maximum, seront pénalisées de 20 fautes.

Les non-exécutions n'entraîneront pas l'élimination – Toutes les non-exécutions, aucun maximum, seront pénalisées de 20 fautes.

En cas d'élimination/expulsion, le chien aura zéro point pour cette manche du championnat national.

Un compétiteur qui ne coure pas une manche aura zéro point pour cette manche du championnat national.

4.4.3. Règles - pointage des manches d'enjeu du championnat national

Tous les règlements des épreuves d'enjeu expert s'appliquent lors des manches d'enjeu du championnat national, sauf les exceptions qui suivent :

- Aucun refus ne sera signalé durant les minis enjeux et l'enjeu principal.
- Les erreurs de parcours après avoir entamé l'enjeu principal (après avoir tenté d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu) seront considérées comme une non-exécution de l'enjeu principal.
- Si un chien franchit deux obstacles de l'enjeu final dans l'ordre pendant la séquence d'ouverture, le juge doit siffler et le compétiteur conservera les points accumulés jusque là.

4.4.4. Calcul du pointage d'une manche d'agilité standard

Pour une manche d'agilité standard, on utilise la méthode suivante :

- TPS – temps de parcours standard (exprimé en secondes)
- FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)

- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- PMCN - Points de manche de championnat national (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT):

- $PMCN = 100 + (TPS - TP)$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT):

- $PMCN = 100 - FP - FT$

Lors du championnat national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 12 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini. Seuls le chiens de 18 po et moins bénéficieront du temps accordé aux chien en Vétéran, division médium. Les chiens de plus de 18 po bénéficieront du temps accordé aux chien en Vétéran, division ouverte sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 12 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat national est de zéro. Autrement dit, un chien qui faite suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

4.4.5. Calcul du pointage d'une manche de sauteur

Pour une manche de sauteur, on utilise la méthode suivante :

- TPS – temps de parcours standard (exprimé en secondes)
- FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- PMCN - Points de manche de championnat national (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT):

- $PMCN = 100 + (TPS - TP)$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT):

- $PMCN = 100 - FP - FT$

Lors du championnat national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 12 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini. Seuls le chiens de 18 po et moins bénéficieront du temps accordé aux chien en Vétéran, division médium. Les chiens de plus de 18 po bénéficieront du temps accordé aux chien en Vétéran, division ouverte sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 12 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat national est de zéro. Autrement dit, un chien qui faite suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

4.4.6. Calcul du pointage d'une manche d'enjeu

Pour une manche d'enjeu, on utilise la méthode suivante :

- TE – temps de l'enjeu (le temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, en secondes)
- DSO – durée de la séquence d'ouverture (40 secondes, le temps accordé pour accumuler des points)
- TPS – temps de parcours standard (DSO + TE, exprimé en secondes)
- PP – points de parcours (le total des points obtenus pendant la séquence d'ouverture)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour exécuter le parcours complet, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- PE – points pour l'enjeu = 35 (les points accordés pour avoir réussi l'enjeu principal en respectant le temps accordé).
- PMCN - Points de manche de championnat national (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien réussit l'enjeu principal dans le temps accordé (TE):

- $PMCN = PP + PE + (TPS - TP)$

Si le chien ne réussit pas l'enjeu principal dans le temps accordé (TE):

- $PMCN = PP$

Si un chien en **Vétéran** réussit l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE):

- $PMCN = (1,20 \times PP) + PE + (TPS - TP)$

Si un chien en **Vétéran** ne réussit pas l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE):

- $PMCN = 1,20 \times PP$

Lors du championnat national, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 12 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini. Seuls le chiens de 18 po et moins bénéficieront du temps accordé aux chien en Vétéran, division médium. Les chiens de plus de 18 po bénéficieront du temps accordé aux chien en Vétéran, division ouverte sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 12 po) dans laquelle ils sont inscrits.

4.5.Champion(s) national (aux) individuel(s)

À l'aide de la méthode décrite ci-dessus, on déterminera un champion national pour chaque hauteur de saut et chaque catégorie d'après le pointage cumulatif de toutes les manches. Le compétiteur ayant accumulé le plus grand nombre de points dans chaque hauteur de saut sera déclaré le champion national pour la hauteur de saut et la catégorie en question.

Dans l'éventualité peu probable d'une égalité, le compétiteur dont le temps cumulatif est le plus rapide sera déclaré le gagnant. Dans l'éventualité où il y a encore égalité, le temps cumulatif des deux manches d'agilité standard sera le facteur décisif, le plus rapide étant déclaré le gagnant.

À l'aide de la méthode décrite ci-dessus, on déterminera un champion national jeune conducteur d'après le pointage cumulatif de toutes les manches du championnat national. Le jeune conducteur ayant accumulé le plus grand nombre de points au championnat national déclaré le champion national jeune conducteur.

5. Méthode de pointage du championnat national

Pour les compétiteurs, les objectifs du championnat national ne sont pas différents de ceux d'un concours ordinaire. Dans les manches d'agilité standard et de sauteur, il faut d'abord faire un parcours sans faute puis, l'exécuter rapidement. Dans les manches d'enjeu, il faut obtenir le plus grand nombre de points possibles pendant la séquence d'ouverture puis réussir l'enjeu principal (la seule différence étant qu'un nombre minimum de points n'est pas nécessaire pour obtenir réussir l'enjeu).

5.1. Exemple de pointage

Pour démontrer la méthode de calcul du pointage utilisée au championnat national, les sections suivantes expliquent les différentes étapes de calcul du pointage d'un championnat national, par manche, et les diverses options possibles. Les chiens/conducteurs suivants seront utilisés dans le cadre de l'exemple.

Hauteur de saut	Brassard	Nom usuel
8 po	0801	Jet
16 po	1601	Fly
16 po	1602	Seth
20 po	2001	Kyrie
20 po	2002	Cobb
20 po	2003	Able
20 po	2004	Cain

Toute ressemblance avec des chiens et des résultats réels ne serait que pure coïncidence.

NOTA : Lors du calcul du TPS de l'agilité standard, du sauteur et de l'enjeu principal, tous les résultats doivent être arrondis à la seconde entière la plus près. De plus, pour tous les chiens en Vétéran dans toutes les manches, il faut ajouter 20 % au temps de chien de la division mini et 10 % au temps de chien de la division médium. Le temps obtenu est arrondi à la seconde entière supérieure si plus de 0,05 seconde et à la seconde entière inférieure si moins de 0,05 seconde.

5.1.1. Manche d'agilité standard

Championnat national de l'AAC

Dans la première épreuve d'agilité standard jugée par John Wayne, le parcours mesure 168 verges, le TPS est de 54 secondes en division ouverte, de 60 secondes en division médium et de 65 secondes en division mini.

Cela nous permet d'inscrire ce qui suit dans la partie supérieure de la feuille de pointage d'agilité standard/sauteur :

Nom de l'épreuve :	Agilité standard, manche #1
Points de base :	100
TPS Ouverte	54
TPS Médium	60
TPS Mini	64
Nbre total de verges :	168
Juge :	John Wayne

L'information sur le chien sera inscrite au préalable et, avec l'information ci-dessus, la feuille de pointage de la manche d'agilité standard sera comme suit (certaines colonnes ont été éliminées pour faciliter la chose):

Bras-sard	Nom	Points de base	TPS	Temps de parcours	Fautes de temps	Prime de temps	Fautes de parcours	Total des fautes	Points du CR
8 po									
0801	Jet	100	65						
16 po									
1601	Fly	100	60						
1602	Seth	100	60						
20 po									
2001	Kyrie	100	54						
2002	Cobb	100	54						
2003	Able	100	54						
2004	Cain	100	54						

Les pointages suivants décriront les options de pointage possibles pour une épreuve d'agilité standard :

Le chien fait un parcours sans faute, sous le TPS

Jet, qui saute 16 po, fait un parcours sans faute en 54 secondes. Le temps de parcours de Jet est 54 secondes, donc ses fautes de temps seraient le temps de parcours de Jet moins le TPS (54-58), ce qui donne un résultat négatif de 4 secondes. Parce que la valeur est négative (aucune faute de temps), elle est inscrite dans la colonne Bonus de temps comme 4 secondes. Jet a fait un sans faute, donc les fautes de parcours plus le total des fautes sont de zéro. Les points de manche du championnat national de Jet sont les points de base plus le bonus de temps ($100 + 4 = 104$).

Jet, mini sautant 8 po, fait un parcours sans faute en 54 secondes. Le temps de parcours de Jet (TP) moins le TPS (65-54) donne un nombre positif. Il n'y a pas de fautes de temps et Jet aura une prime de temps de 11 secondes. Parce que la valeur est négative (aucune faute de temps), elle est inscrite dans la colonne Prime de temps comme 11 secondes. Jet a fait un sans faute, donc les fautes de parcours et le total des fautes sont de zéro. Les points de CR de Jet sont les points de base plus la prime de temps ($100 + 11 = 111$).

Le chien fait des fautes de parcours, sous le TPS

Fly, en médium et qui saute 16 po, est pénalisé pour une erreur de parcours (20), une non-exécution (20) et un refus (5) pour un total de 45 fautes, mais il exécute le parcours en 51 secondes. Fly a eu 45 fautes de parcours, son total de fautes est donc les fautes de temps (0) plus les fautes de parcours (45), soit un total de 45. Les points de CR de Fly sont donc les points de base moins le total des fautes ($100 - 45$) et même si Fly a une prime de temps, elle ne s'applique pas car il a des fautes de parcours. Ses points de CR sont donc 55. ($100 - 45 = 55$)

Le chien fait un sans faute mais dépasse le TPS

Cobb, qui saute 20 po, fait un parcours sans faute en 67 secondes. Les fautes de temps de Cobb sont le temps de parcours (TP) moins le TPS (67-54) soit un nombre positif de 13 qui est inscrit comme fautes de temps. Cobb fait un parcours sans faute, le total des fautes se résume donc aux fautes de temps et ses points de CR sont les points de base moins les fautes de temps ($100 - 13$), soit 87.

Le chien fait des fautes de parcours et dépasse le TPS

Able est pénalisé pour 2 barres (5 fautes pour chacune) et exécute le parcours en 63 secondes. Able a neuf (9) fautes de temps (63-54) et aussi 10 fautes de parcours. Par conséquent, ses points de CR sont de 81 (100-19).

Les pointages suivants figurent dans le tableau de l'épreuve du CR.

Bras-sard	Nom	Points de base	TPS	Temps de parcours	Fautes de temps	Prime de temps	Fautes de parcours	Total des fautes	Points du CR
8 po									
0801	Jet	100	65	54.00	0	9.00	0	0	111.00
16 po									
1601	Fly	100	60	51:00	0	9	45	45:00	55
1602	Seth	100	60	62.00	2.00	0	0	2.00	98.00
20 po									
2001	Kyrie	100	54	52.00	0	2.00	10	10	90
2002	Cobb	100	54	67.00	13.00	0	0	13.00	87.00
2003	Able	100	54	63.00	9.00	0	10	19	81.00
2004	Cain	100	54	37.00	0	17.00	0	0	117.00

5.1.2. Sauteur

Le pointage de la manche de sauteur est calculé de la même manière que celui de l'agilité standard. La seule différence est que les points de base sont de 75. Par conséquent, aucun exemple n'est donné.

5.1.3. Enjeu

L'épreuve d'enjeu fictive sera jugée par Jean-Luc Picard. La période d'accumulation est de 40 secondes. Le temps accordé pour exécuter l'enjeu final est de 15 secondes en division ouverte, de 16,5 secondes (ouverte + 10 %) arrondi à 17 sec. en division médium et de 18 secondes (ouverte + 20 %) en division mini.

On remplit le haut de la feuille de pointage comme suit :

Nom de la manche :	Épreuve d'enjeu #1
Points pour enjeu réussi :	35
TPS Ouvert	55 (40 s plus l'enjeu de 15 s)
TPS Médium	57 (40 s plus l'enjeu de 17 s)
TPS Mini	58 (40 s plus l'enjeu de 18 s)
Nbre total de verges :	
Juge :	Jean-Luc Picard

L'information sur les chiens serait la suivante :

Bras-sard	Nom	TPS	Temps de parcours	Prime de temps	Points de parcours (x 1,20 en Vétéran)	Points d'enjeu	Points de CR
8 po							
0801	Jet	58					
16 po							
1601	Fly	57					
1602	Seth	57					
20 po							
2001	Kyrie	55					
2002	Cobb	55					
2003	Able	55					
2004	Cain	55					

Les pointages suivants décriront les options de pointage possibles pour l'enjeu :

Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu à temps (enjeu réussi).

Seth accumule 37 points pendant la période d'accumulation et exécute l'enjeu correctement en 14 secondes, soit un total de 54 secondes. Seth obtient alors les 37 points accumulés plus 35 points pour un enjeu réussi et 3 points pour les 3 secondes sous le TPS, ce qui donne un total de 75 points de CR. (37 + 35 + 3 = 75)

Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu mais dépasse le temps (enjeu raté).

Kyrie accumule 49 points pendant la période d'accumulation et exécute l'enjeu mais le sifflet se fait entendre avant qu'il ait terminé. Son temps de parcours est de 59 secondes. Kyrie obtient alors les 49 points accumulés et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en prime de temps pour un total de 49 points de CR. (49 + 0 = 49)

Le chien fait le parcours et rate l'enjeu.

Able accumule 34 points pendant la période d'accumulation et rate rapidement l'enjeu. Son temps de parcours est 42 secondes. Able obtient alors les 34 points accumulés et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en prime de temps pour un total de 34 points de CR.

Les pointages suivants figurent dans le tableau de l'enjeu :

Bras-sard	Nom	TPS	Temps de parcours	Prime de temps	Points de parcours	Points d'enjeu	Points de CR
8 po							
0801	Jet	58	42.00	10.00	29	35	74.00
16 po							
1602	Fly	57	55.00	1.00	23	35	59.00
1603	Seth	57	54.00	3.00	37	35	75.00
20 po							
2001	Kyrie	55	59.00	0	49	0	49.00
2002	Cobb	55	57.00	0	4	35	39.00
2003	Able	55	42.00	16.00	34	0	34.00
2004	Cain	55	46.00	9.00	54	35	98.00

NOTE : Les points accumulés pendant la période d'accumulation des chiens en Vétéran seront multipliés par 1,20. La période d'accumulation sera de 40 secondes mais 20 % sera ajouté au temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, selon les directives du juge. Les points obtenus pour avoir réussi l'enjeu principal seront 35 (et ils ne seront pas multipliés par 1,20).

5.1.4. Résultats cumulatifs

Les points obtenus dans chaque manche seront transférés sur la feuille de pointage cumulatif du championnat national et, une fois les manches terminées, on peut calculer le total des points de championnat national pour chaque chien.

Bras-sard	Nom	Agilité standard #1	Agilité standard #2	Sauteur #1	Sauteur #2	Enjeu #1	Enjeu #2	Points du CR
8 po								
0801	Jet	111.00	45.00	55.00	78.00	74.00	32.00	395.00
16 po								
1602	Fly	55.00	60.00	70.00	35.00	59.50	69.00	348.50
1603	Seth	98.00	30.00	65.00	12.00	75.00	32.00	312.00
20 po								
2001	Kyrie	90.00	35.00	70.00	35.00	49.00	29.00	308.00
2002	Cobb	87.00	25.00	55.00	55.00	39.00	24.00	286.00
2003	Able	81.00	72.00	40.00	15.00	34.00	23.00	265.00
2004	Cain	117.00	90.00	4.00	10.00	98.00	84.00	403.00

Par conséquent, le classement des chiens sautant 8 po serait le suivant :

1^{er} Jet

Le classement des chiens sautant 16 po serait le suivant :

1^{er} Fly

2^e Seth

Et le classement des chiens sautant 20 po serait le suivant :

1^{er} Cain

2^e Kyrie

3^e Cobb

4^e Able

6. Participer au championnat national

6.1. Champions nationaux en titre

Les 15 champions nationaux en titre recevront une invitation pour le championnat national de l'année suivante. L'invitation comprend les droits d'inscription et un billet pour le banquet gratuits. Ils peuvent aussi ne pas participer à leur championnat régional s'ils le désirent puisqu'ils sont automatiquement qualifiés pour le championnat national en tant que champion en titre. Les champions nationaux qui ne participent pas à leur championnat régional peuvent ou non être admissible à une subvention régionale (décision au niveau régional). Les compétiteurs qui bénéficient d'un bye, qui choisissent de participer à leur championnat régional et n'obtiennent pas le nombre de points nécessaires peuvent tout de même participer au championnat national.

L'invitation ne peut pas être transférée. Seul le binôme conducteur-chien qui, dans nos dossiers, a gagné le championnat national est admissible. Le chien ou le conducteur n'est pas admissible individuellement, il doit s'agir du binôme gagnant.

6.2. Récipiendaires du prix d'excellence - réalisations à vie

En reconnaissance de leurs accomplissements aux concours d'agilité de l'AAC, l'AAC encourage les conducteurs à inscrire leur chien s'il a obtenu un prix d'excellence - réalisations à vie. Les chiens qui ont obtenu ce prix avant la date de clôture des inscriptions au championnat national peuvent participer au championnat national sans devoir se qualifier à un championnat régional. Les droits d'inscription au championnat national s'appliquent.

6.3. Membres de l'équipe nationale de l'AAC

Tous les conducteurs qui souhaitent profiter un classement de médaillé IFCS sur l'équipe nationale de l'AAC doivent concourir au championnat national de l'AAC. Le chien doit courir à la catégorie à laquelle il appartient au championnat de l'IFCS.

Des détails sur les critères de sélection des membres de l'équipe nationale de l'AAC se trouvent sur le site Web de l'équipe nationale de l'AAC.

Les binôme conducteur-chien qui participent au championnat mondiale de l'IFCS de l'année bénéficient d'un bye pour le championnat national de l'AAC pour cette même année.

6.4. Autres

Tous les autres chiens doivent obtenir le pointage cumulatif minimum de 350 points après avoir couru les six manches du championnat régional ou obtenir 350 points lors du qualificatif d'un jour pour être admissibles à participer au championnat national de l' AAC. Une exception aux 350 points concerne les conducteurs qui s'inscrivent à leur championnat régional en vertu de la concession d'accessibilité pour conducteurs seniors ou handicapés. Les points nécessaire pour se qualifier, dans ce cas, sont de 300.

6.5. Interprète français-anglais

Un interprète français et/ou anglais doit être sur place pour les annonces, les briefings, pour répondre aux questions et s'occuper de problèmes qui peuvent survenir.

6.6. Marchandise du championnat national

De la marchandise du championnat national peut être disponible et les participants peuvent ou non en acheter.

7. Annexe A – Information sur la demande pour la tenue d'un championnat national

7.1. Information sur l'hôte du championnat national

Dans cette section, décrivez le club hôte faisant la demande.

- Donnez des renseignements sur le club, notamment son nom et son numéro d'adhésion de club.
- Si l'hôte potentiel est un groupe de clubs, énumérez tous les clubs participants, leur numéro d'adhésion de club respectif (s'ils sont membres de l'AAC). Indiquez aussi le club qui est désigné club hôte principal. Note : le club hôte principal doit être membre de l'AAC.
- De plus, décrivez depuis combien de temps le club hôte (ou les clubs du groupe) sont en fonction et tiennent des concours homologués par l'AAC.
- Indiquez également combien de membres compte le club (ou les clubs) et combien de concours il tient (ils tiennent) par année civile.

7.2. Coordonnées

Dans cette section, fournissez tous les détails pertinents sur le comité organisateur du championnat national nommé par le groupe hôte. Donnez les renseignements suivants :

Les coordonnées du président du championnat, à savoir son nom, son adresse et son adresse électronique.

Les coordonnées du vice-président du championnat national, à savoir le nom, l'adresse et l'adresse électronique.

Les coordonnées du secrétaire du championnat, à savoir le nom, l'adresse et l'adresse électronique.

Les coordonnées du responsable des rubans et rosettes, à savoir le nom, l'adresse et l'adresse électronique.

Les coordonnées du responsable en chef du site, à savoir le nom, l'adresse et l'adresse électronique.

Les coordonnées du coordinateur des bénévoles, à savoir le nom, l'adresse et l'adresse électronique.

7.3. Dates et endroit proposés pour la compétition

Dans cette section, fournissez tous les détails pertinents sur le championnat national et l'endroit proposé pour sa tenue, les dates proposées, l'horaire, l'emplacement et sa proximité aux divers services appropriés, notamment les hôtels et restaurants.

Donnez les renseignements suivants :

- une description du site, y compris la capacité du stationnement et l'accès au site;
- une description de la surface des enceintes (pelouse, terre battue, gazon artificiel);
- le nombre d'enceintes qui seront utilisées et la dimension de chacune (un minimum de six enceintes);
- Inclure une inspection officielle du site ou la date de l'inspection prévue;
- une description de l'endroit réservé aux cages (intérieur/extérieur, location d'abris nécessaire, etc.);
- une description de l'endroit où les chiens peuvent se soulager (dimensions, endroit, clôturé ou non);
- une description des sources d'eau potable pour les humains et les chiens;
- une description des installations où les chiens peuvent se rafraîchir (piscine, etc.);
- une description du nombre et du genre de toilettes ou de toilettes chimiques disponibles ou à louer;
- une description de la section réservée aux spectateurs;
- une description de la section réservée aux fournisseurs;
- une description des sections réservées à l'enregistrement et à l'accueil;
- une indication quant au stationnement pour VR et à la possibilité de camper sur place. Le cas échéant, indiquer le nombre de places disponibles et le tarif;
- une description de la clôture de chaque enceinte, y compris la couleur, la hauteur et le matériau; p.ex. : métal, bois, plastique, filet, corde, etc. Prévoir une aire réservée aux compétiteurs entre les enceintes si possible. Si deux enceintes sont adjacentes et ont une clôture commune, décrire ce qui sera utilisé pour créer une barrière visuelle continue sur toute la longueur du côté commun, barrière qui commence au sol et a au moins 3 pi de haut;
- Fournissez une représentation visuelle du site qui indique l'emplacement de chaque enceinte, du stationnement, des sections réservées aux cages, aux fournisseurs (le cas échéant), à l'enregistrement, aux concessions, aux toilettes, aux chiens pour qu'ils se

soulagent, et aux estrades de spectateurs. Cette illustration peut être intégrée à la demande, être une annexe ou une pièce jointe.

- Indiquez si le site est à proximité de restaurants et de lieux d'hébergement qui acceptent les chiens.

7.4. Point à inclure dans le budget et la planification de la compétition

Dans cette section, indiquez les exigences, les contrats et les détails sur les points suivants quant au budget et la préparation du budget.

- A. Modalités des contrats et tarifs pour les arrangements conclu pour assurer la sécurité du site le jour et la nuit;
- B. Liste et horaire des événements approuvé prévus lors du championnat national. Cela comprend un concours d'agilité homologué par l'AAC tenu avant ou après le championnat national, la tenue d'un banquet avec la date, une finale de steeplechase, etc.;
- C. des détails sur une télédiffusion ou tout autre couverture médiatique potentielle ou prévue;
- D. des détails sur l'assurance souscrite par le club pour couvrir le club, le championnat national et le site proposé.

7.5. Budget du championnat national

Dans cette section, fournissez des détails sur l'aspect financier du championnat national. Les hôtes d'un championnat national doivent soumettre un budget basé sur une compétition qui doit, au minimum être rentable, et les droits d'inscription proposés doivent refléter cet objectif. Dans cette section, veuillez expliquer pourquoi vous prévoyez un nombre particulier de compétiteurs au championnat national et donnez tous les autres détails pertinents nécessaires pour appuyer le budget présenté.

Le budget doit être présenté en format feuille de calcul avec des liens et des formules fonctionnels. Joindre le budget à la demande sous forme d'annexe ou de pièce jointe. Le budget proposé doit présenter ce qui suit :

Revenus:

- A. Le nombre prévu de compétiteurs, les droits d'inscription et les revenus prévus provenant des droits d'inscription, y compris les droits d'inscription par chien.

- B. Les commandites et autres revenus semblable (au comptant ou autrement), notamment les frais de location d'emplacement à des fournisseurs (le cas échéant).
- C. La vente de vêtements et d'autres produits
- D. Les frais demandés pour le banquet
- E. Les revenus provenant des épreuves d'échauffement (le cas échéant).
- F. Les revenus divers
- G. Le frais pour les abris pour cages
- H. Les frais pour les VR et le camping sur place

Dépenses:

- A. Les frais relatifs au site et à la location du site
- B. Une estimation des frais prévus de déplacement, d'hébergement et de repas des juges
- C. Les honoraires prévus pour les juges en appliquant le double du tarif normal stipulé par l'AAC pour les concours ordinaires.
- D. Les dépenses pour les bénévoles
- E. Le coût du banquet ou du traiteur
- F. Les frais PayPal pour l'inscription en ligne
- G. La location de clôtures, d'abris, d'équipement, de chronomètres électroniques, d'un système de sonorisation
- H. Les prix, récompenses et rubans pour le qualificatif d'Un jour, le championnat des jeunes conducteurs, les résultats individuels et cumulatifs du championnat national, les trophées, les médailles pour la compétition en équipe de trois chiens et les chèques, les chèques pour la finale du steeplechase (le comité directeur du championnat national – CDCN- fournira un estimé, s'occupera des commandes et de leur réception).
- I. La location de véhicules (voiturette de golf, transport des juges, etc.)
- J. La location de toilettes chimiques, nettoyage, postes de lavage avec désinfectant pour les mains et papier de toilette

- K. Les frais d'administration et de bureau
- L. Les assurances pour le site, la compétition, les voiturettes de golf, les véhicules loués, etc.
- M. Les dépenses générales d'un concours et les frais divers
- N. Les dépenses pour les médias et la conception graphique
- O. Les contrats pour l'équipe de préposés au pointage, le logiciel, le site, les installations, les médias, les vêtements, les commandites, etc.

Les candidats ne doivent pas se préoccuper d'un manque d'expérience en préparation d'une soumission car le comité directeur du championnat national (CDCN) travaillera étroitement avec les candidats pour s'assurer que tous les revenus et toutes les dépenses sont identifiées en se basant sur les championnats précédents qui ont été réussis. Il arrive souvent que l'information sur certains postes du budget se répète, notamment les contrats, les locations, etc. et soient communes d'un championnat national à l'autre.

7.6. Déclaration de l'hôte du championnat national

Il faut inclure la déclaration suivante avec la soumission.

Le président et/ou les vice-présidents doivent signer la demande pour la tenue du championnat national et, ce faisant, acceptent et reconnaissent ce qui suit :

Il est entendu qu'en présentant et en signant cette demande pour tenir un championnat national de l'Association d'agilité du Canada (AAC), les soussignés connaissent les règlements d'agilité de l'AAC, le code de conduite de l'AAC, les procédures opérationnelles régissant les concours ainsi que les règlements et lignes directrices du championnat national. Il est également entendu que les soussignés acceptent les dispositions formulées dans la politique et procédure relative au groupe hôte d'un championnat national, les lignes directrices financières visant le championnat national et toutes les autres dispositions que le Conseil d'administration de l'AAC ou le comité directeur du championnat national peut établir.

Les soussignés conviennent qu'ils s'efforceront de tenir une compétition qui n'engendrera pas de pertes financières. Si, à tout moment pendant les étapes de la planification, il faut dévier du budget approuvé, le club hôte doit en aviser immédiatement le comité directeur du championnat national et collaborer avec celui-ci pour résoudre les problèmes et trouver des solutions mutuellement acceptables pour redresser les finances.

Les soussignés conviennent que les bénéfices économiques provenant de la tenue du championnat national, y compris les événements spéciaux tenus dans le cadre du championnat national, seront au profit de l'AAC. Si l'AAC détermine que la compétition est réussie et que des bénéfices ont été réalisés, l'AAC récompensera l'hôte pour avoir tenu une compétition rentable en partageant les bénéfices tel que décrit dans lignes directrices financières visant le championnat national.

Les soussignés conviennent qu'ils ne refuseront pas à un compétiteur de s'inscrire sans la permission du comité directeur du championnat national. En cas de plainte pour avoir refusé l'inscription à une personne ou un groupe, il faut envoyer une déclaration écrite au comité directeur du championnat national, déclaration qui sera examinée par un tiers indépendant. La réponse écrite de ce tiers sera envoyée au club hôte et au plaignant. La décision est définitive. Si une loi s'applique à des races particulières, veuillez communiquer avec le comité directeur du championnat national pour obtenir de l'aide

Il est entendu que les soussignés ne refuseront pas à un compétiteur inscrit au championnat national de s'inscrire à toutes les épreuves homologuées par l'AAC, aux épreuves

d'échauffement et aux épreuves non homologuées se tenant au même endroit et conjointement avec les manches du championnat national.

Les soussignés conviennent que le comité directeur du championnat national et l'AAC ont le droit d'accepter ou de refuser une demande pour la tenue du championnat national et si la demande est refusée, le club hôte présentant la demande n'a aucun recours contre le comité directeur du championnat national et l'AAC.

Chaque personne qui signe cette demande doit la lire attentivement car sa signature signifie qu'elle l'a lue et que les renseignements fournis sont corrects. Le ou les soussignés doivent être des personnes autorisées du club hôte ou, dans le cas d'un groupe de clubs, du club hôte principal.

Signature du président

Date

Signature du vice-président

Date